

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté N° 237 /MENA/DRH du 17.7. AOÛT 2023

portant Nomination de Directeurs de CAFOP au titre de l'année scolaire 2023-2024

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- Vu** : la Constitution ;
- Vu** : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu** : la loi n°2014-451 du 05 août 2014, portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;
- Vu** : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°93-609 du 02 juillet 1993 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- Vu** : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu** : le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
- Vu** : le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu** : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu** : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE

Article 1 : Les Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) dont les noms suivent sont nommés dans la fonction de Directeur de Centre d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) conformément au tableau ci-dessous:

N°	MATRICULE	NOM ET PRÉNOMS	GENRE	EMPLOI	SERVICE D'ORIGINE	DRENA D'ORIGINE	CAFOP D'ACCUEIL
1	254036X	OULAYE Marie-Noëlle épouse SEA	F	IEPP	IEPP GAGNOA LONACI	GAGNOA	BONDOUKOU
2	254845F	SORO Mariam épouse SORO	F	IEPP	IEPP ABOISSO-COMOE	ADZOPE	GAGNOA

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- MENA /CAB 1
- DRH 1
- IGENA 1
- DRENA 1
- CHRONO 1
- INTÉRESSÉ(E) 1



Professeur Mariatou KONE

